



**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
ARRONDISSEMENT DE SARTENE
COMMUNE DE SAN GAVINO DI CARBINI**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 31 juillet 2024

N°2024-30

OBJET : réfection de la piste de l'Osu - demande de subvention au titre de la dotation quinquennale

L'an deux mille vingt-quatre, le 31 juillet à 16h00, le conseil municipal de la commune de San Gavino di Carbinì, régulièrement convoqué le 19 juillet 2024, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BALESÌ, Maire.

Etaient présents : Anthony Agostini, Jacques Simon, Joëlle Martinetti, Jean-François Pietri, Hervé Vilain, Christiane Bouillet, François Giorgi, Martin Pietri, Stéphane Bertrand, Dorothée Karasz-Schneider,

Absents : Emmanuelle Carcary,

Avaient donné procuration : Jeannie Paule Beretti, Arièle Martinetti, Marc Quilichini,

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer,

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Hervé VILAIN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire soumet au conseil la réfection de la piste de l'Osu

Il présente au Conseil le devis suivant :

Réfection par apport de tuf, nivellement, compactage : 9 500,00€HT soit 10 450,00€TTC

Pour cette opération, le Maire propose au Conseil de solliciter auprès de la Collectivité de Corse, la dotation quinquennale à hauteur de 60% de la dépense soit 5 700,00€.

Les 40% restant seront à la charge de la commune soit 3 800,00€

Le conseil municipal,
Où le rapport ci-dessus,
Après en avoir délibéré,



DECIDE

Article 1 : d'approuver le plan de financement pour la réfection de la piste de l'Osu.

Article 2 : de solliciter auprès de la Collectivité de Corse, au titre de la dotation quinquennale, une subvention à hauteur de 60% de la dépense.

Article 3 : d'autoriser le Maire à entreprendre toutes démarches, et à signer au nom de la commune tous documents utiles au financement et à la mise en œuvre de l'opération visée à l'article 1.

La présente propositions mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	10
Nombre de procurations	3
Nombre de suffrages exprimés	13
Votes : pour	
contre	
abstention	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
LE MAIRE,

Le secrétaire de séance,